



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 42/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 24	Votants : 28	Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 11 JUIN 2013

Affiché le : 11 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mai 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BENHADJ
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Caisse d'Allocations Familiales - Règlementation Prestation de Service ALSH

Vu la délibération N°44/10 du 22 juin 2010, Madame le Maire propose de mettre en application la circulaire CNAF n°2008-196 et ainsi d'identifier le prix de l'ALAE midi de celui de la restauration dans les tarifs appliqués aux familles pour la pause méridienne de la façon suivante :

Quotient Familial CAF	ALAE	RESTAURATION	TOTAL FAMILLE
Inférieur à 400 €	0.40 €	0.78 €	1.18 €
401 - 650 €	0.60 €	1.15 €	1.75 €
651 - 800 €	0.80 €	1.22 €	2.02 €
801 - 950 €	0.90 €	1.54 €	2.44 €
951 - 1300 €	1.00 €	1.68 €	2.68 €
1301 - 1700 €	1.30 €	2.19 €	3.49 €
1701 - 2300 €	1.40 €	2.51 €	3.91 €
Au-delà de 2300 €	1.45 €	2.61 €	4.06 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau tableau tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 juin 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

